

# **15e session de l'Assemblée générale de l'UICN Christchurch, Nouvelle-Zélande, 11-23 octobre 1981**

## **15/9. L'ÉNERGIE RENOUVELABLE**

RECONNAISSANT que la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables, en particulier dans les pays en développement, est importante dans l'économie humaine et dans la lutte contre la pauvreté, en ce qu'elle permet d'améliorer le niveau économique et social des populations;

RECONNAISSANT qu'un grand nombre de pays sont fortement tributaires de ressources non renouvelables, que celles-ci s'épuisent rapidement, et que les ressources énergétiques renouvelables doivent jouer un rôle de plus en plus important dans l'approvisionnement énergétique mondial;

CONSCIENTE de ce que la mise en valeur des énergies renouvelables dans les pays en développement comme dans les pays développés peut présenter des avantages, du point de vue de l'environnement, par rapport aux autres types d'énergie;

PRÉOCCUPÉE, toutefois, de ce que, si l'on ne tient pas compte des facteurs écologiques et de conservation pertinents dans la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables, cela pourrait entraîner la perte de ressources vivantes renouvelables et une dégradation écologique qui auraient des conséquences néfastes à long terme;

RECONNAISSANT EN OUTRE qu'un des objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation est de promouvoir l'utilisation durable des ressources vivantes et rappelant que la Stratégie souligne que la conservation des ressources vivantes est essentielle pour le développement efficace des formes d'énergie inoffensives pour l'environnement ;

REMARQUANT ÉGALEMENT l'intérêt accru dont on fait preuve partout dans le monde pour les sources d'énergie renouvelables telle que la biomasse, le soleil, l'eau et le vent - intérêt mis en évidence par la Conférence des Nations Unies sur les sources énergétiques nouvelles et renouvelables;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981, à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

SE FÉLICITE de l'intérêt soutenu porté aux sources d'énergie renouvelables;

ENCOURAGE la promotion de stratégies énergétiques et de mesures de conservation de l'énergie pour faciliter une transition rationnelle vers l'utilisation durable des sources énergétiques renouvelables ;

ATTIRE L'ATTENTION des organismes nationaux et internationaux de développement énergétique sur le fait que l'utilisation de certaines sources d'énergie renouvelables peut être préjudiciable à l'environnement naturel, par exemple en faisant obstacle à l'écoulement naturel des cours d'eaux ou en nécessitant l'abattage de forêts tropicales humides; et

DEMANDE INSTAMMENT aux organismes nationaux et internationaux de s'assurer que l'impact sur l'environnement de tout projet de développement énergétique, soit évalué avant que la décision d'engager les travaux ne soit prise, et que, une fois que la décision est prise, l'on tienne compte des processus écologiques, des ressources vivantes et du paysage dans leur conception et mise en œuvre.